



Constitution et appel à financement participatif

LE PROJET :

 - Créer une société foncière responsable, solidaire et collective

?

Elle est propriétaire de un ou plusieurs biens immobiliers, visant à être loués ou exploités. Elle est constituée par un collectif de citoyens. Elle ne vise pas à faire du profit, mais à faire fructifier des projets d'utilité sociale, au service de l'humain et de l'emploi dans notre cas.

 - Le rachat collectif du Cercle Pointu, comme premier projet

?

Depuis l'achat initial du Cercle Pointu, la démarche est collective avec la participation de 230 prêteurs qui ont apporté ensemble 110 000 euros. Le fait que ces fonds soient reliés à une sci individuelle pour le moment, que l'idée est de la transformer en sci collective, le projet est de rembourser les prêteurs initiaux, de les inviter à intégrer cette nouvelle sci et de faire appel à de nouvelles personnes.

La réussite de l'expérimentation engagée depuis 7 ans au Cercle Pointu est à l'origine de ce projet. Nous nous appuyons sur son fonctionnement pour préfigurer cette nouvelle sci collective. Elle deviendra propriétaire des bâtiments et aura un seul locataire : Le Carré Vert, qui continuera à faire vivre ce lieu collectif d'entreprises.

LE FINANCEMENT :

- 300 000 euros pour bien démarré ce projet

?

Ces 300 000 euros serviront à rembourser tous les prêteurs initiaux, reprendre les investissements engagés depuis le départ : achat du bâtiment, travaux réalisés, et permettre d'avoir de la trésorerie pour les nouveaux travaux et les projets de cette nouvelle sci.

CONCRÈTEMENT, DANS QUOI INVESTIT CETTE NOUVELLE SCI ?


?


Plusieurs bâtiments représentant 2000 m² sur un terrain de 4000 m². Le projet de construction d'un bâtiment et d'ombrières intégrant des panneaux photovoltaïques est en cours d'étude, et deviendront propriété de cette nouvelle sci.





QUEL VA ÊTRE SON FONCTIONNEMENT :

 - Chaque associé.e ne détient qu'une part de 100 euros

 Dans une sci, le pouvoir et la responsabilité sont liés aux nombres de parts prises par chacun. Afin d'être égaux dans les décisions, chaque associé ne peut prendre qu'une part.
La part est à 100 euros afin que de nombreuses personnes puissent soutenir le projet.


 - Chaque associé.e peut apporter de l'argent complémentaire au compte courant d'associés.


 Pour réunir les 300 000 euros, il est essentiel que certaines personnes prêtent de l'argent en complément de leur part sociale de 100 euros. Cet argent pourra être récupéré au moment souhaité.


 - La sci sera pilotée par un ou plusieurs gérants

Pour la gestion quotidienne, quelques personnes prendront le rôle de gérant et rendront leur rapport chaque année en assemblée générale.

 - Une assemblée générale décisionnaire par an

 Les décisions devront être validées par les 3/4 des associés présents ou représentés. Nous avons pensé que des personnes soutiendraient le projet, mais ne voudraient pas participer à son fonctionnement. Dans ce cas, elles n'auraient pas de pouvoir en assemblée générale.

 - Un lieu = un locataire

 Afin d'alléger le fonctionnement de la sci qui sera propriétaire de bâtiments, nous envisageons que celle-ci n'est qu'un locataire par lieu. Dans le premier cas d'acquisition du Cercle Pointu, le bâtiment sera loué au Carré Vert qui aura toute la gestion des entreprises et de son développement.

LES ÉTAPES DE CE PROJET :

- Informer, communiquer sur ce projet pour réunir les 300 000 euros nécessaires

? Avant de mettre en place concrètement cette nouvelle sci, nous avons besoin de recevoir les pré-engagements des habitants. Pour cela, nous proposons aux personnes intéressées de faire leur proposition en suivant ce lien : <https://framaforms.org/nouvelle-sci-collective-du-cercle-pointu-1724943000>

? Le comité de pilotage a mis en place une campagne de communication via le site internet du Cercle Pointu : <https://lecerclepointu.fr/> , des rencontres vont être organisées dans différentes communes déléguées de Chemillé-en-Anjou, et nous comptons sur chacun de vous pour diffuser ce projet, voire organiser avec nous une rencontre sur votre commune.

- Préfigurer l'organisation de cette nouvelle sci

? Un comité de pilotage constitué de Ghislain Skach, Émeline Belliot, Alain Goeury, Diane Erdmann et François Uzureau s'est constitué depuis une année pour travailler sur les statuts et la gouvernance. Ce travail se poursuit et nous souhaitons associer les personnes intéressées par le biais de groupe de travail jusqu'à la constitution définitive.

? Les groupes de travail envisagés :

- Juridique/administratif : les statuts, le bail avec le Carré vert
- Communication pour le financement participatif : dépliant d'information, site internet, réunions d'information.



POUR ÉCHANGER, EN SAVOIR PLUS...

02 41 46 44 98

sci.cerclepointu@gmail.com